

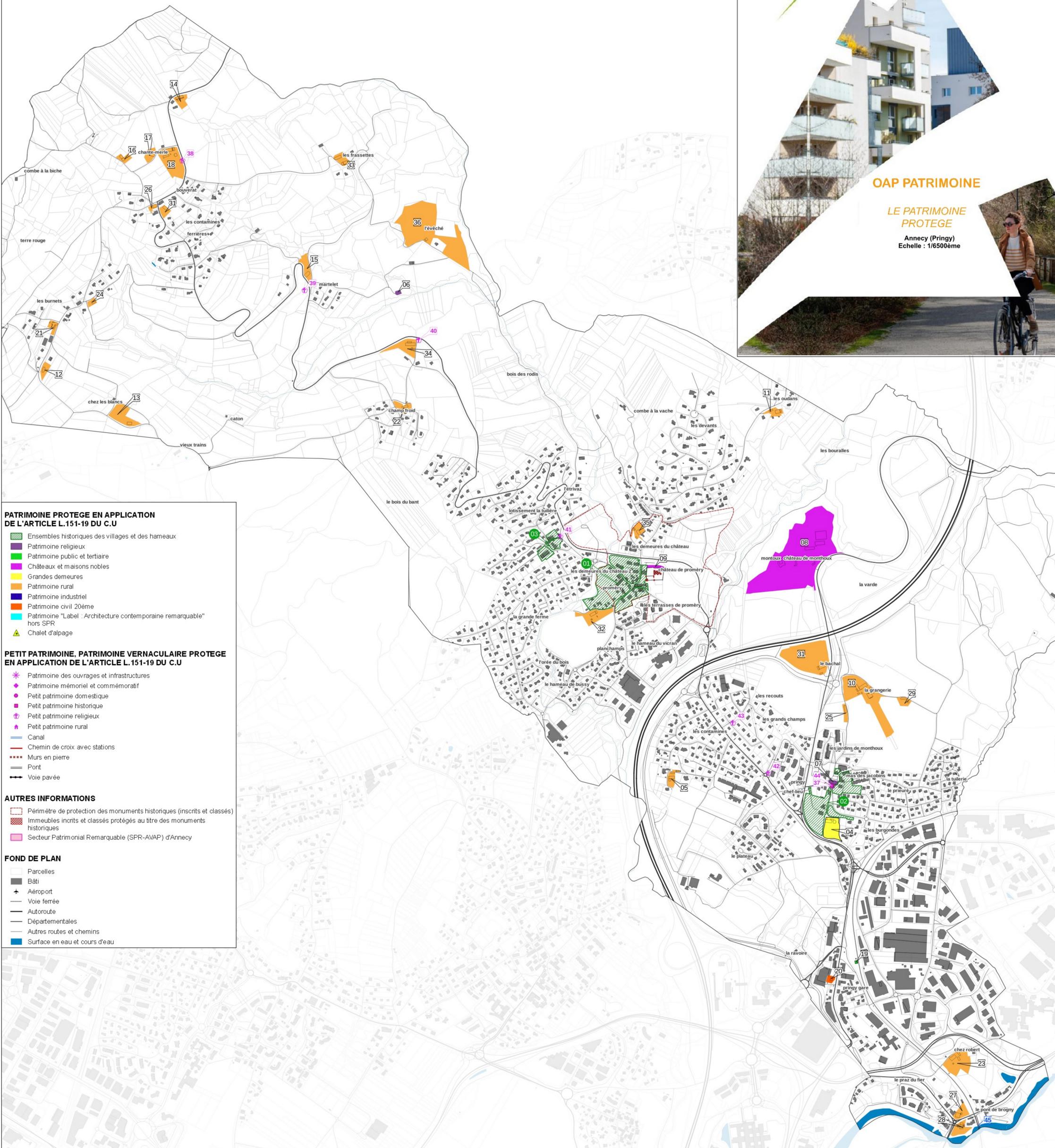


OAP PATRIMOINE

LE PATRIMOINE PROTEGE

Anncy (Pringy)

Echelle : 1/6500ème



PATRIMOINE PROTEGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U

- Ensembles historiques des villages et des hameaux
- Patrimoine religieux
- Patrimoine public et tertiaire
- Châteaux et maisons nobles
- Grandes demeures
- Patrimoine rural
- Patrimoine industriel
- Patrimoine civil 20ème
- Patrimoine "Label : Architecture contemporaine remarquable" hors SPR
- Chalet d'alpage

PETIT PATRIMOINE, PATRIMOINE VERNACULAIRE PROTEGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U

- Patrimoine des ouvrages et infrastructures
- Patrimoine mémoriel et commémoratif
- Petit patrimoine domestique
- Petit patrimoine historique
- Petit patrimoine religieux
- Petit patrimoine rural
- Canal
- Chemin de croix avec stations
- Murs en pierre
- Pont
- Voie pavée

- AUTRES INFORMATIONS**
- Périmètre de protection des monuments historiques (inscrits et classés)
 - Immeubles inscrits et classés protégés au titre des monuments historiques
 - Secteur Patrimonial Remarquable (SPR-AVAP) d'Anncy

- FOND DE PLAN**
- Parcelles
 - Bâti
 - Aéroport
 - Voie ferrée
 - Autoroute
 - Départementales
 - Autres routes et chemins
 - Surface en eau et cours d'eau